

SECRETARIAT PERMANENT POUR LES PROBLÈMES DE POLLUTION INDUSTRIELLE EN RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

SPPPI-PACA

SPPPI : GT REX

Compte-rendu de la réunion du 2 février 2005

Participants

Environnement Industrie : J.P. Van-Eecke ;

Drire PACA : J. Vallart, C. Jacquinet, G. Pisapia ;

Industriels : P Autard (UIC), G. Bassal (ESSO), G. Bazeille (EDF), G . Faugier (Naphchimie), P-H . Feray (Total), J-Y. Lambert (Total), P. Lysek (Sollac), G . Motte (Total) ;

Inéris : R ; Revalor ;

Associations : M. Blanc (ARDEB), A. Marc (ARDEB) , S. Castel (CESSA), T. Girard (EHES), M. Leborgne (ARENES);

DRTEFP : M. Gautier, P. Sotty ;

CHSCT : F . Beninati (PAM), P. André(Arkéma Fos- coordination des CHSCT de la zone de Fos) ;

Cyprès : M. Sacher

Mairie de Chateauneuf les Martigues : A. Franceschi

Mairie de Martigues : F. Boullerne.

Excusés

B. Bordais(BP), S/Préfecture d'Istres, SIDPC (Var) .

Approbation du compte rendu de la réunion du 17 novembre 2004

Le compte rendu de la réunion du 17 novembre 2004 a fait l'objet d'une demande de complément de la part de l'Inspection du Travail qui souhaite être également informée par l'industriel de la survenance d'un événement.

Le compte rendu est complété en ce sens.

Les représentants des CHSCT souhaitent que la diffusion de la déclaration d'un accident se fasse plus largement auprès des entités voisines.

M. Faugier estime également que lorsqu'un communiqué de presse est rédigé, celui-ci pourrait être utilement diffusé aux entités voisines.

Compte tenu de la présence de nouveaux participants, Jean-Pierre Van-Eecke fait un rappel très succinct des objectifs du groupe de travail .

Il rappelle que, suite à la discussion qui s'est développée autour du projet d'arrêté préfectoral relatif à la gestion du retour d'expérience présenté par la DRIRE, celle-ci avait indiqué qu'elle y apporterait quelques modifications.

De fait, Jacques Vallart présente la dernière version de ce projet d'arrêté qui ne comporte plus de référence aux critères G/P (gravité/perception) de déclaration des accidents.

Grille G/P et fiche de déclaration d'accidents.

Les travaux relatifs à la révision du système G/P d'information sur accident ou incident sont achevés et il convient de tester au plus tôt les nouveaux critères G/P de qualification d'un événement.

Une discussion s'engage sur la définition des critères G/P.

A partir de quand déclare-t-on les accidents ?

Le critère G0 concerne une opération ou un événement d'exploitation.

Cela permettra de classer des événements qui relèvent en fait d'opération de maintenance. Un envoi à la torche lors d'une opération programmée relève du classement G0 , et peut être classé P2 (forte perception extérieure), mais il s'agit d'une opération d'exploitation sans aucune gravité.

Les événements classés G0/P0 n'ont aucune vocation à être déclarés.

Le couple G/P ne doit pas être dissocié.

Compte tenu du fait que les services d'intervention (Pompiers, Sapeurs Pompiers) utilisent également cette grille pour qualifier un événement, il conviendra de se rapprocher de ceux ci pour recueillir leur avis sur ces nouveaux critères.

L'échelle de classement G/P des accidents et incidents telle qu'elle doit être désormais mise en expérimentation en vue de sa validation lors de la prochaine réunion du Groupe de Travail est annexée au compte rendu .

La fiche de déclaration des accidents et incidents, qui a été élaborée en 1995 lors des travaux d'un précédent groupe de travail du SPPPI, doit également être révisée afin de tenir compte des nouveaux critères et des remarques formulées au cours de sa mise en pratique.

Ainsi notamment, il faudra définir une liste à minima de destinataires de cette fiche de déclaration, et prévoir une note de recommandations à l'attention des industriels (expliciter les critères, les assortir d'exemples...).

La révision de cette fiche a été confiée à un sous groupe de travail qui se réunira le 23 février 2005 à 9h dans les locaux de la DRIRE à Martigues .

Guide bonnes pratiques en matière de Retour d'Expérience .

Il est rappelé qu'il était prévu qu'un sous-groupe de travail s'attelle à l'élaboration de ce guide.

Les premières réflexions ont permis d'identifier une liste de thèmes à développer :

- périmètre/définitions ;
- fiche de recueil des faits ;
- classement de l'accident ;
- identification des causes ;
- diffusion d'un REx ;
- exploitation d'un REx.

L'élaboration de ce guide pourra utilement se faire en s'appuyant sur les expériences de chacun et tous documents, supports seront les bienvenus.

R.Revalor propose que l'INERIS expose ses travaux sur le Retour d'Expérience.

Il faut définir en priorité ce que l'on entend par le REx et donc définir les thèmes incontournables.

Il est prévu que le sous groupe de travail se réunisse le 9 mars à 9h dans les locaux de la DRIRE à Martigues.

Divers.

A titre d'information, la Direction du Travail expose un projet consistant en la création d'un lieu d'échanges et dont les thèmes porteraient notamment sur :

- le développement de l'appui aux CHSCT et aux délégués du personnel ;
- la problématique des risques industriels sur l'Etang de Berre ;
- la prise en compte des problèmes liés à l'utilisation de la sous-traitance ;
- le développement du transfert d'expérience.

Ce projet est en cours d'élaboration.

M.Sacher souligne que ce lieu d'échanges pourrait être les CLIC.

Prochaine réunion.

Elle se tiendra :

Mercredi 11 mai 2005 à 9h00 à la DRIRE à Martigues.

Avec l'ordre du jour suivant :

- ◆ Présentation des travaux et des résultats des sous groupes de travail;
- ◆ Poursuite de l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques en matière de retour d'expérience ;
- ◆ Divers.

Annexe

**ECHELLE DE CLASSEMENT
G/P
DES EVENEMENTS ET INCIDENTS**

NIVEAU DE GRAVITE

G0 : Opération ou événement d'exploitation

G1 : Incident mineur d'exploitation

Sans conséquence sur le personnel,
Peu de potentialité de risque
Pas ou peu de conséquence sur l'environnement,
Peu de dégâts matériels,

G2 : Incident notable d'exploitation

Importante potentialité de risque
Et /ou avec conséquence sur le personnel
Et/ou avec conséquence sur l'environnement
Et/ou avec conséquence sur le matériel

G3 : Accident grave d'exploitation

Avec conséquence sur le personnel,
Et/ou l'environnement,
Et /ou le matériel

G4 : Accident majeur

Avec conséquences ou potentialité de conséquences graves à
l'extérieur

NIVEAU DE PERCEPTION

P0 : Pas de perception à l'extérieur

P1 : Peu de perception à l'extérieur du site

P2 : Forte perception à l'extérieur